



PASSONS A LA CONSULTATION

Du mercredi 1er mars au vendredi 31 mars inclus

CONSULTEZ

le Plan Climat Air Energie Territorial du Val Briard

arrêté par le Conseil Communautaire du 29/09/2022

- sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4477>
- au siège de la CCVB : aux horaires habituels d'ouverture



DONNEZ VOTRE AVIS

- sur un registre numérique sur : <https://www.registre-dematerialise.fr/4477>
- sur un registre papier au siège de la CCVB
- par mail à : concertation-publique-4477@registre-dematerialise.fr
- par voie postale à l'adresse de la Ferme Communautaire